

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 1^{er} mars 2017

Sujet: Amendements à la Politique de santé et sécurité (PO-23)

ATTENDU la révision et la mise à jour de la Politique de santé et sécurité (PO-23) prévues tous les cinq (5) ans;

ATTENDU les lois et règlements qui régissent la santé et sécurité au travail (*Loi sur la santé et la sécurité du travail, Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Code criminel*);

ATTENDU le devoir du Collège d'agir avec diligence raisonnable;

ATTENDU l'adhésion du Collège à une Mutuelle de prévention;

ATTENDU la recommandation du Comité de santé et sécurité du Collège;

ATTENDU la recommandation du directeur des Ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif (CE-767-04.1);

IL EST RÉSOLU :

CA-383-04.1 Que le Conseil d'administration entérine les amendements proposés à la Politique de santé et sécurité (PO-23) et présentés dans le document ci-joint.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale
Le 3 mars 2017

AM/md